

# **DOSSIER CLE EN MAIN**

## **Refus du Linky - RDV en Mairie**

J'ai réalisé pour notre collectif localement un dossier sur le sujet du Linky et des compteurs communicants.

Je souhaite en faire profiter les personnes qui visitent le Blog.

1- d'abord, nous avons fait avec l'AFD (association environnementale - Douvres la Délivrande) un courrier au maire pour fixer un RDV avec l'équipe d'élus de la Mairie,

2- puis nous avons réalisé un dossier (que je relie) et que je remets en main propre lors du Rendez vous en Mairie.

- RDV le 15 avril à Lion sur mer, où nous vivons depuis que je suis EHS (avec la Maire en personne /on la rencontre sur le sujet du pylône d'antenne relais)

- RDV 25 février de Douvres la Délivrande en février ( commune où sont scolarisé mes enfants), avec l'adjoint au Maire (en charge agenda 21) - nous attendons le conseil municipal d'Avril, une décision sera prise alors.

Dans ce dossier, on y trouve

- le courrier au maire pour s'opposer au Linky (adaptation du courrier Priartem)

- note argumentaire synthétique 1 page recto/verso (impact sanitaire).

- et quelques documents de référence

- OMS 2011 : classe les émissions électromagnétiques en groupe 2B, potentiellement cancérigènes.
- Avis du CRIIREM : Effets avérés sur la santé
- Certificat médical du Mr Milbert justifiant le refus du Linky.
- Des communes de France refusent le compteur Linky (sélection d'articles Reporterre, Rebelle Santé...)
- Courrier du Maire aux habitants de Saint Macaire, et exemples de délibérations de communes.
- Questionnement des députés et sénateurs
- JO Sénat et Assemblée Nationale: 02/2016
- Courrier « Questions à ERDF » du 08/02/2016 signé par les députés Laurence Abeille, Michèle Rivasi et Isabelle Attard
- Courrier Février 2016 d'ERDF accordant à un usager le droit de refus du Linky. Ce compteur ne serait-il pas si « inoffensif » ?

Emeline d'EMOV

Demandez le dossier par we transfer ou

téléchargez-le sur le blog à la page du quoi de neuf du 20 avril 2016

<http://emovmouvement eklablog.com/20-avril-2016-quoi-de-neuf-n-24-a125709138>